

AGREMENT DE DIRECTION**ARRETE N° 2022-060**

**Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)**

rattachés à la Fondation INFA (Institut National Formation Application)
9 rue Anquetil – 93736 Nogent sur Marne

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n° 19-68 du 14 mars 2019 portant agrément de direction temporaire de Madame Amandine Perrette à l'IFAS de l'INFA ;
VU	l'arrêté n° 19-69 du 14 mars 2019 portant agrément de direction temporaire de Madame Amandine Perrette à l'IFAP de l'INFA ;
VU	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 21 février 2022 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 8 mars 2022 ;

La présidente du conseil régional décide :

Article 1 :

Madame **Amandine PERRETTE**, est agréée en qualité de directrice des Instituts de formation d'aides-soignants (IFAS) et d'auxiliaires de puériculture (IFAP), de la Fondation INFA, institut situé 9 rue Anquetil à Nogent sur Marne (94).

Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Le 11 mars 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des
relations avec les organismes
Laurence LARIDANT



Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  [@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)